



**Nous
avons
besoin de
vous !**

**96.3%
DE REUSSITE AUX
EXAMENS**

**DE LA 4^{ème} à la
licence pro**



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 NOUVELLE FORMULE

La taxe d'apprentissage comprendra 2 versements :

1 part égale à 87 % de la taxe versée à France Compétences destinée au financement de l'apprentissage.

1 part égale à 13 % de la taxe versée à l'établissement de votre choix.

Pourquoi nous verser les 13% de la taxe ?

- Un établissement du territoire au service de son territoire.
- Un enseignement de qualité permettant l'accès aux grandes écoles.
- Vous savez pour qui et à quoi votre taxe a servi.
- Des jeunes formés pour répondre aux besoins des employeurs d'aujourd'hui et de demain.

Entreprise :

Coordonnées :

Personne à contacter :

**INSTITUT
SAINT ELOI**

6 rue Marcelin Gaudefroy
62450 Bapaume

www.institut-sainteloi-bapaume.fr

03 21 07 14 20

La taxe d'apprentissage 2020

